

LE PROJET D'APPRENTISSAGE JUNIOR

LE PROJET DE NOUVELLE LOI

Connaissance de l'existant CLIPA et CPA

Les besoins du collège et du CFA

SOMMAIRE

Introduction

1. Le projet de loi pour l'égalité des chances (16 janvier 2006)

- › Schéma du dispositif « d'apprentissage junior » en 2 phases
- › Apprentissage Junior initial, Apprentissage Junior confirmé

2. CFA « Centre de Formation des Apprentis »

Présentation du dispositif actuel de pré-apprentissage

Les CLIPA, les CPA

3. Les collèges et l'apprentissage junior

- › Les zones et réseaux d'Education prioritaire (ZEP / REP)
- › Les SEGPA et les EREA
- › Les dispositifs aménagés au collège
- › Schéma de l'orientation au collège

4. Les méthodes d'analyse utilisées

Le ciblage représentatif

5. Synthèse des entretiens en CFA

- › CLIPA – CPA
- › Les points positifs et les points négatifs

6. Synthèse des entretiens auprès des collèges et de l'Education nationale

7. Conclusion

Le pré-apprentissage dans le contexte éducatif actuel

INTRODUCTION

Le projet de loi pour l'égalité des chances

Le projet de loi pour l'égalité des chances propose en section I la création d'un apprentissage junior.

La première phase, **l'apprentissage junior initial**, demande un examen approfondi, car les CLIPA qui correspondent à l'apprentissage à 14 ans sont assez peu répandues : 1 classe de CLIPA pour 8 classes de CPA et, par ailleurs, s'agissant d'une formation visant des objectifs de rescolarisation, de resocialisation et d'orientation professionnelle, elle présente des difficultés à vocation différente et un coût élevé dans son application dans des établissements scolaires.

La deuxième phase, **l'apprentissage junior confirmé**, se rapproche des classes de CPA (Classes de Préparation à l'Apprentissage) en proposant un apprentissage à partir de 15 ans, **et rejoint une formation en un an qui a fait ses preuves**.

Alors que l'on demande aux CFA de participer à plus d'égalité des chances, en intensifiant leur effort vers des populations plus jeunes : 14 ans, voire 15 ans, le collège n'a-t-il pas choisi une direction opposée, celle de fermer progressivement ses classes d'enseignement spécifiques : classes techno, classes d'aide et de soutien, classes d'insertion... Le collège, dans ses classes de 5^{ème} et de 4^{ème}, disposant de dizaines de milliers d'élèves qui correspondent aux objectifs du projet de loi pour l'égalité des chances, et le CFA peuvent prendre le relais à 15 ans, dès que ces jeunes auront reçu une scolarisation minimum.

C'est bien avec les élèves de 13 à 14 ans qui ont une année ou deux de retard qu'il est possible, au collège, d'élaborer le socle de connaissances nécessaires pour entrer à 15 ans en apprentissage.

L'objectif de cette étude est de parcourir ces différents points pour élargir la réflexion autour de ce projet de loi.

PROJET DE LOI POUR L'EGALITE DES CHANCES dans les grandes lignes

Extraits du projet de loi

EXPOSE DES MOTIFS - Environnement de l'apprentissage junior

« La crise que nous venons de connaître révèle des faiblesses et des insuffisances... »

« Les discriminations, directes ou indirectes, sont particulièrement importantes pour les personnes habitant des quartiers défavorisés et pour celles issues de l'immigration ou encore originaires des DOM-TOM... »

« L'inégalité des chances touche particulièrement les jeunes de ces territoires. Ainsi, la population des zones urbaines sensibles (ZUS) est proportionnellement plus jeune et moins qualifiée que la moyenne sur l'ensemble du territoire. Elle est donc exposée au chômage... »

En effet, 16,7%, soit 724 000 personnes, ont entre 15 et 24 ans et 31,8 % de ces jeunes n'ont aucun diplôme, contre 20,1 % pour l'ensemble du territoire.

« Le taux de chômage des jeunes en ZUS est près de deux fois plus élevé que dans les agglomérations hors ZUS (3,8 %...) et en augmentation... »

« 2006 sera l'année de l'égalité des chances, comme grande cause nationale ».

« La loi comprend cinq axes » :

- I. Mesures pour l'éducation, l'emploi et le développement économique*
- II. Mesures relatives à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations*
- III. Mesures pour aider les parents à exercer leur autorité parentale*
- IV. Le renforcement du pouvoir des Maires en matière de lutte contre les incivilités*
- V. La création du service civil volontaire*

Projet de loi pour l'égalité des chances

Extraits du projet de loi dans ses grandes lignes

Section 1 – Formation d'apprenti junior

« Dans leur parcours scolaire, de nombreux jeunes sont aujourd'hui confrontés à des difficultés qui les conduisent à n'entrevoir aucune perspective d'avenir... La création du dispositif d'apprentissage junior doit leur permettre de retrouver confiance en leurs capacités et le goût de la réussite en consolidant l'acquisition de connaissances fondamentales et en accédant à une formation initiale diplômante que permet l'apprentissage... »

L'apprentissage junior s'inscrit dans un environnement sécurisé... »

- l'apprentissage junior est un choix volontaire...
- les jeunes... auront la possibilité d'acquérir un **socle de connaissances**... »
- dans tous les cas, leur choix est réversible... le jeune peut réintégrer un collège... »
- les jeunes sont accompagnés tout au long de la phase... d'entrée dans un cycle d'initiation et de formation professionnelles ;
- ... dans le respect de la directive européenne de 1994 relative à la protection des jeunes au travail.

L'article 1^{er} – Code de l'éducation

« propose une nouvelle rédaction... du code de l'éducation... concernant les classes d'initiation préprofessionnelles en alternance (CLIPA). Ces classes sont supprimées... ainsi que les CPA... »

« Dans le cadre de l'apprentissage junior qui repose sur un projet pédagogique personnalisé comprenant deux phases :

- **l'apprentissage junior initial**, avec une initiation aux métiers
- **et l'apprentissage junior confirmé**, avec un contrat d'apprentissage... »

« Une équipe pédagogique procède à l'élaboration du projet pédagogique personnalisé à laquelle sont associés le jeune et sa famille... »

« Un membre de l'équipe pédagogique exerce la fonction de tuteur... »

« Ce parcours se déroule, sous statut scolaire, dans un lycée professionnel ou un centre de formation d'apprentis. Il peut prendre fin à tout moment si l'élève choisit de reprendre sa scolarité au collège.

Le parcours d'initiation aux métiers comprend des enseignements généraux, des enseignements technologiques et pratiques ainsi que des stages en milieu professionnel. Toutes ces activités visent à la fois à **l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences**... ces différentes activités doivent permettre de marquer un véritable changement avec les pratiques pédagogiques antérieures... »

« Le parcours d'initiation aux métiers peut déboucher sur la conclusion d'un contrat d'apprentissage à partir de l'âge de quinze ans.... »

Article 2 – Modification du Code de travail

« L'article L. 117-3 est complété afin d'étendre la possibilité de signer un contrat d'apprentissage à partir de quinze ans... »

« ... elle est élargie aux jeunes apprentis juniors que l'équipe pédagogique juge **aptes à acquérir par l'apprentissage le socle commun de connaissances et de compétences...** »

« Les modalités de résiliation du contrat d'apprentissage... sont modifiées... »

« L'article L. 118-1 est modifié pour rendre possible la prise en compte de la formation d'apprenti junior... par l'État, la région, les chambres consulaires et les organisations représentatives d'employeurs et de salariés... »



Article 3 – Code général des impôts

– « ... montant majoré (2 200 € au lieu de 1 600 €) d'un crédit d'impôt en faveur des employeurs d'apprentis juniors... »

– « ... la création d'un crédit d'impôt d'un montant de 100 € pour chaque semaine durant laquelle l'entreprise accueille en stage un apprenti junior au cours de la phase initiale... »

DISPOSITIF APPRENTISSAGE JUNIOR

2 phases

INITIALE	CONFIRMEE
<p>Ex CLIPA</p> <p>Sous statut scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - 14 ans - Choix volontaire - Rescolarisation pour acquérir le socle de connaissances reconnu - Accompagnement pendant la phase de départ - Une équipe pédagogique procède à l'élaboration du projet pédagogique personnalisé - Un tuteur, membre de l'équipe pédagogique, accompagnement individualisé, stages... - Gratification pendant les stages <p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;">Signer un contrat d'apprentissage à 15 ans</p> <p style="text-align: center;">si le socle des connaissances est validé</p>	<p>Ex CPA</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 ans - Projet professionnel existant - Socle de connaissances et compétences - Contrat d'apprentissage à 15 ans - Maintien des vacances scolaires <p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;">Entrer en apprentissage Niveau V</p>
<p>La 1^{ère} PHASE est la partie la plus difficile du parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elle suppose des moyens importants. - Ces élèves de 14 ans sont plus immatures que les apprentis classiques. Biologiquement ce sont des adolescents en mutation. - Leurs chances de continuer avec le CFA sont de l'ordre de 50 %. - L'accompagnement semi individuel sera très coûteux à réaliser en CFA. 	<p>La 2^{ème} PHASE est comparable à une 3^{ème} année d'apprentissage, sans plus de difficultés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 % d'élèves, seulement, proviennent de la phase initiale qui est la plus difficile à mettre en place. - Il faut donc faciliter la relation collègue 4^{ème} et 5^{ème} vers l'apprentissage à 15 ans. <p>Les freins à l'apprentissage à 15 ans se situent au niveau du collège, qui dispose de dizaines de milliers de jeunes de ce profil, et également au niveau des parents.</p>

2

LE PRE-APPRENTISSAGE ET LES CFA Système actuel (2005)

Le dispositif de pré-apprentissage actuel

La scolarité est obligatoire pour les jeunes de moins de 16 ans qui n'ont pas terminé leur 3^{ème}. Le pré-apprentissage permet à ces jeunes, qui ne peuvent pas encore signer un contrat d'apprentissage, de découvrir le monde de l'entreprise pour faire un projet professionnel.

- **Dès l'âge de 14 ans, les CLIPA**

CLIPA = Classe d'Initiation Pré professionnelle par Alternance

Le pré-apprenti en CLIPA n'a pas de projet professionnel bien défini. Pendant un an, sous statut scolaire, il va consolider ses bases scolaires en découvrant les métiers en entreprise et en CFA. Il effectue des travaux pratiques en CFA et, à l'occasion de visites, de mini-stages, d'interventions, différents métiers lui sont présentés.

A l'issue de la CLIPA, il peut entrer en CPA ou réintégrer le collège.

Origine des élèves 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}.

Commentaires :

On dénombre 1 CLIPA pour 8 CPA. C'est l'agriculture qui paraît avoir la meilleure connaissance des CLIPA.

Les élèves n'ont pas fait le choix d'un métier et l'alternance est problématique. Actuellement, les élèves préfèrent rester en SEGPA au collège, où il existe aussi un savoir-faire en remédiation et en découverte des métiers.

Si un jeune choisit, par exemple, une CLIPA dans un CFA d'hôtellerie restauration, ou de l'alimentation, c'est que globalement il porte de l'intérêt pour ces métiers, même s'il n'a pas encore fait un choix définitif.

- **Dès l'âge de 15 ans, les CPA**

CPA = Classe de Pré-Apprentissage »

Le jeune intègre une classe préparatoire à l'apprentissage CPA sous statut scolaire en CFA (toutes vacances scolaires).

Le métier d'un jeune en CPA est déjà défini. Le pré-apprenti acquiert les bases simples de ce métier en entreprise (alternance). Le contrat d'alternance en entreprise est celui de stagiaire, sans indemnité.

Cette classe a pour but de consolider les élèves dans leur choix d'un apprentissage, cependant, ils peuvent changer de projet.

La formation comprend 20 heures de cours hebdomadaires : (2 jours + 3 en entreprise)

- Enseignement théorique : français, mathématiques, anglais, histoire et géographie, sport
- Enseignement pratique en sous-groupe.

Après une année en CFA, l'élève devrait décrocher un contrat d'apprentissage au sein d'une entreprise, afin qu'il puisse préparer un CAP en 2 ans dans un CFA.

Cette voie n'est pas limitée, l'élève peut aussi préparer un BEP en CFA ou en lycée professionnel.

Origine des élèves : 5^{ème}, 4^{ème} et SEGPA pour le CPA

Commentaires :

Les CPA sont bien connues des CFA, car elles permettent de garder de suite des jeunes qui ont fait un projet professionnel et qui seraient en position d'attente au collège.

Ce sont des jeunes qui n'aiment pas l'école et qui ont des difficultés scolaires mais qui sont relativement bien adaptés à la vie de tous les jours.

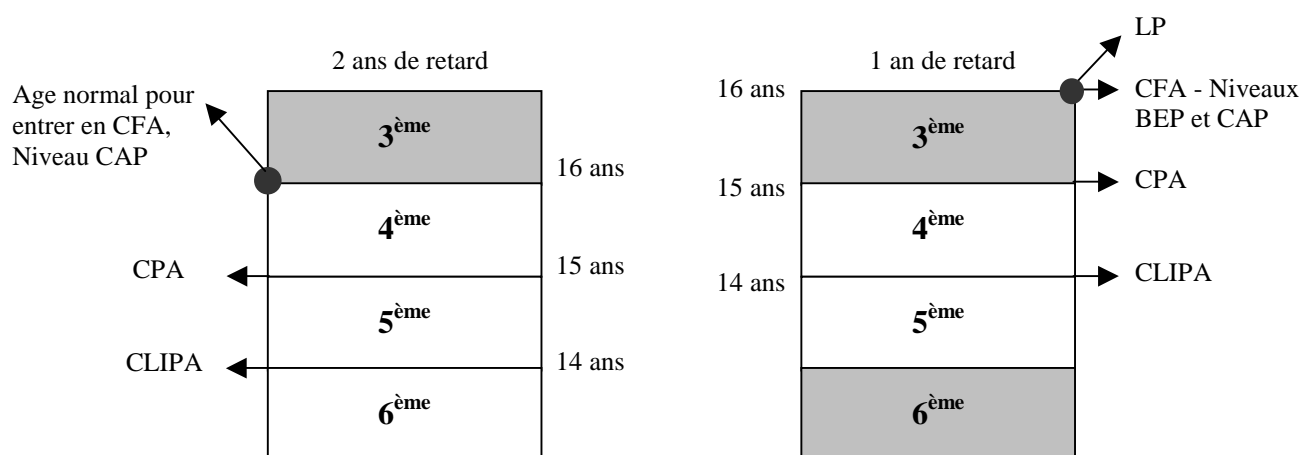
L'organisation de l'alternance, sous forme de stages non rémunérés, est aidée par le CFA au sein de leur secteur professionnel.

Le pré-apprentissage : quelques repères sur l'âge

Dans son ouvrage annuel RERS 2005, sur les repères et les statistiques des enseignements, l'Education nationale indique que les élèves des CFA et des lycées professionnels avaient **une à deux années de retard sur la moyenne**. Les élèves concernés par le pré-apprentissage auront, eux aussi, une à deux années de retard : ce qui correspond le plus souvent à un redoublement du CP (classe préparatoire) suivi d'un autre redoublement.

Les élèves qui ont 3 ans et plus de retard sont orientés le plus souvent dans les classes de SEGPA dès la fin de l'école ou dans des établissements spécialisés. Un élève très en retard rentre en pré-apprentissage à la fin de la 6^{ème}.

Repère : âge de référence, 15 ans à l'entrée en seconde (LGT)



Les classes de SEGPA jouent au collège un rôle équivalent à celui des CLIPA et des CPA auprès d'une population d'élèves ayant de graves difficultés scolaires.

Dans tous les cas, à l'entrée en CLIPA / CPA, l'élève est mineur et c'est la famille qui va décider s'il peut entrer en pré-apprentissage.

Les secteurs professionnels et le pré-apprentissage

	Grands CFA / CCI, CM	BTP	H/R	Alimentation	Vente	Industrie	Agriculture	Nettoyage	Services
CLIPA = 15	3 (CM)	1	2	2		1	5 spécial		1
CPA = 75	23	9	8	4	1	17	7	1	3
TOTAL IdI	26	10	10	6	1	18	12	1	4

Il y a peu de CLIPA. Ce sont les CFA des Chambres de métiers, l'hôtellerie restauration et l'alimentation qui ont fait le plus d'efforts pour les classes d'initiation. A noter que la place du pré-apprentissage est plus importante dans les « métiers en tension ».

L'agriculture, en professionnalisant davantage les CLIPA, offre aux élèves un dispositif légèrement différent.

Le pré-apprentissage : les chiffres

- **Origines des apprentis de Niveau V**

<i>Scolaires</i>	<i>1^{ère} année 2004</i>		
6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème}	12 859	11,8 %	} dont SEGPA
3 ^{ème}	53 492	49,2 %	
CPA / CLIPA.....	7 710	7,1%	
	<hr/>		
	74 061	68 %	
Autres origines.....	---		
	<hr/>		
Total apprentis 1 ^{ère} année / Niveau V	108 725	apprentis	
	<hr/> <hr/>		

- **Les effectifs de pré-apprentis en 2004-2005**

<i>Ile de France</i>	<i>CPA / CLIPA en CFA</i>
PARIS	638
CRETEIL.....	780
VERSAILLES.....	961
	<hr/>
	2 379
Total FRANCE.....	8 490 pré-apprentis
	<hr/> <hr/>

1 élève en CLIPA pour 8 en CPA

- **Comparaison avec les SEGPA**

En 2004-2005, un peu plus de 110 000 élèves sont scolarisés dans des classes d'enseignement adapté au collège. Chaque année, environ 25 000 élèves des classes de SEGPA-EREA sont concernés par l'apprentissage en CAP et le pré-apprentissage.

- **Les effectifs de CPA / CLIPA**

Dans les lycées professionnels il n'existe ni CPA ni CLIPA. Ce sont les CFA standards et les CFA agricoles qui mettent en place ce type de classe.

On peut estimer à 1 000 élèves en CLIPA par an
et 9 000 élèves en CPA

ce qui confirme le rôle marginal des CLIPA.

3

LES COLLEGES ET L'APPRENTISSAGE JUNIOR

Les élèves qui pourraient bénéficier de l'apprentissage junior sont situés aujourd'hui dans les collèges des zones urbaines sensibles (ZUS) et ce sont eux qui seront les plus exposés au chômage, après 16 ans.

A la rentrée, les collèges privés et publics ont accueilli 3 193 300 élèves dont 21,4 % en ZEP/REP.

Ceci représente environ 800 000 élèves par classe d'âge.

Le traitement d'une telle population scolaire ne peut se faire sans la mise au point de moyens différenciés :

- **Les zones et les réseaux d'éducation prioritaire** (ZEP et REP) pour lutter contre l'échec scolaire dans les zones où les conditions sociales sont telles qu'elles peuvent constituer un facteur de risque pour la réussite individuelle.
- **Les classes d'enseignement adapté** (SEGPA-EREA) destinées aux élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes, sans relever cependant du retard mental :
 - SEGPA Section d'enseignement général et professionnel adapté
 - EREA Etablissements régionaux d'enseignement adapté
- **Les dispositifs relais (classes et ateliers)**
Ils accueillent principalement des élèves de 5^{ème} et 4^{ème} générale, de 14 et 15 ans.
La majorité de ces élèves est en difficulté sociale et scolaire : ils ont une moyenne deux années de retard et restent en classe relais (hors du collège d'origine) pendant 4 mois. En 2004, ce dispositif a traité environ 5 000 élèves
- **Les autres dispositifs : 4^{ème} AS, 3^{ème} d'insertion, 4^{ème} et 3^{ème} technologiques...**
se retrouvent surtout dans l'enseignement privé, car ils sont peu compatibles avec le concept de collège unique dans le public.
- **L'orientation scolaire au collège et les CIO**
Elle s'occupe plus particulièrement des élèves destinés à entrer en seconde LGT, environ 60 % d'une classe d'âge. Pour le reste, 220 000 jeunes entreront au lycée professionnel (principalement en BEP) et 100 000 en apprentissage (principalement en CAP).

Parmi ces élèves destinés à la formation professionnelle, une part importante que l'on peut estimer à 60 000 élèves est en situation d'échec scolaire et ne dispose pas du socle de connaissances et de compétences indispensable à 16 ans, à la sortie de la scolarité obligatoire.

Ce sont ces élèves en difficulté scolaire et qui n'aiment plus l'école traditionnelle qui vont être concernés par l'apprentissage junior.

NB / Malgré la promotion de l'apprentissage, ces dernières années, l'image de l'apprentissage artisanal au collège reste négative auprès des enseignants et de ceux qui font l'orientation.

Les dispositifs aménagés au collège Resocialisation et rescolarisation

Quelle part pour l'Apprentissage Junior initial à 14 ans ?

Dispositifs spécifiques	Estimation France
– 4 ^{ème} aide et soutien (AS)	25 000 élèves/ an
– 3 ^{ème} insertion professionnelle (IP)	(16 ans)
– Classes et ateliers RELAIS Elèves de 14 ans et 15 ans / Classe 5 ^{ème} et 4 ^{ème}	5 000 élèves/ an
– SEGPA / EREA 6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème}	20 000 élèves/ an

Les autres classes de CIPPA, de découverte, de préparation à la vie professionnelle concernent des élèves qui ont plus de 15 ans et elles arrivent trop tard pour les apprentis juniors, comme la plupart des classes de 3^{ème} aménagées.

Ces dernières années, les différentes « classes aménagées » ont disparu progressivement du public. La lutte contre le décrochage scolaire et la désocialisation se fait au niveau général du collège unique et en 1^{ère} année des LP.

Cependant, les CLIPA et l'apprentissage junior initial ne pourront **remplacer l'absence de classes spécifiques au collège**. Elles ont un rôle prioritaire à jouer dans la mission de soutien à l'égalité des chances.

→ On peut estimer les besoins en capacités spécifiques à 50 000 places par an en 5^{ème} et en 4^{ème} (hors SEGPA).

→ En se spécialisant, le collège peut s'impliquer dans la bataille actuelle, car la rescolarisation est plus du ressort de la scolarité à temps plein que de la formation en alternance.

L'éducation prioritaire en 2004

Elle concernait 656 300 élèves dans les établissements du second degré (1 collégien sur 5). La situation France est contrastée : 8 % dans l'Académie de Rennes et de Limoges, 31 % pour Lille et **36 % pour Créteil**.

L'éducation prioritaire recouvre 2 structures d'aide spécifiques :

- les réseaux d'éducation prioritaire REP (moyens pédagogiques)
- les zones d'éducation prioritaire ZEP (projet de zone)

L'objectif premier des ZEP est d'obtenir une amélioration significative des résultats scolaires des élèves, notamment des plus défavorisés.

Cette lutte contre l'échec scolaire, englobant les écoles, les collèges et les lycées doit reposer sur un « projet de zone » cohérent, mis en œuvre par une équipe pédagogique. Elle suppose la mise en place d'un conseil de zone et la nomination d'un responsable de zone, assisté d'un coordonnateur.

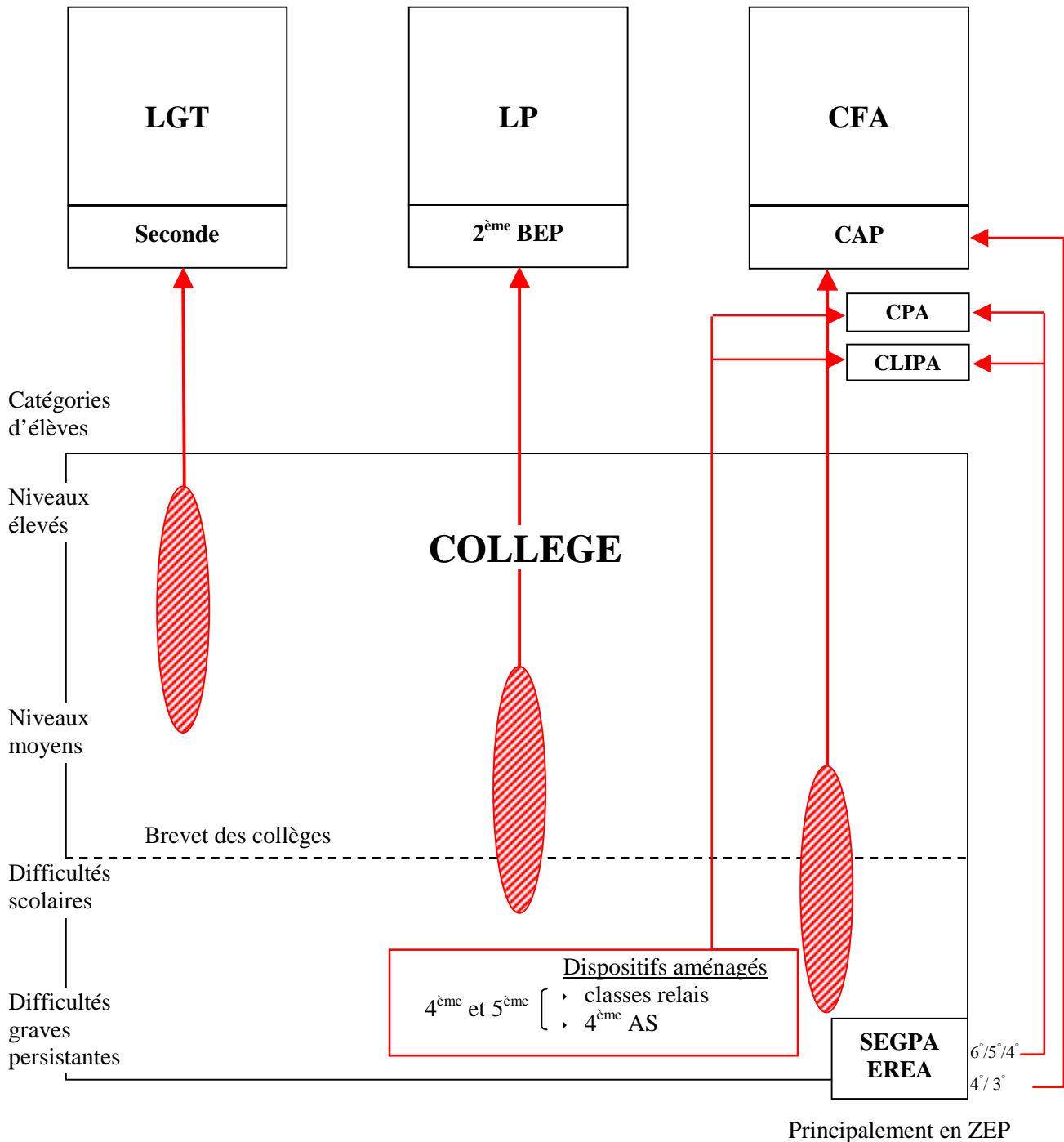
A la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). Les établissements qui y participent mutualisent leurs ressources pédagogiques et éducatives ainsi que leur innovation au service de la réussite scolaire.

Nombre et proportion d'élèves au collège en 2004

ACADEMIE	Elèves en éducation prioritaire		Dont collèges en ZEP	
	Elèves collège	%	Elèves	%
CRETEIL	68 081	35.5	63 229	33.0
PARIS	15 038	26.0	11 750	20.3
VERSAILLES	57 484	23.5	44 809	18.3
TOTAL IDF	140 603		119 788	
TOTAL FRANCE	557 046	21.4	444 049	17.0

SCHEMA DE L'ORIENTATION APRES LE COLLEGE

Principaux flux



En moyenne, 4 % des élèves du collège sont en SEGPA-EREA. Ce taux varie en zone urbaine. Par exemple dans l'Académie de Créteil, 36 % des collèges sont en ZEP et le taux de SEGPA est élevé.

Ce schéma reflète les tendances globales de l'orientation et non celles des individus. Les SEGPA sont en cours de redéfinition et leur avenir, dès la 6^{ème}, est d'accueillir des jeunes ayant un handicap important.

4

LES METHODES D'ANALYSE UTILISEES

La première partie de l'étude est basée sur la consultation documentaire :

- Projet de loi pour l'égalité des chances
- Les formations en CLIPA et CPA
- Les formations adaptées au collège
 - SEGPA – EREA – UPI
- Les formations spécifiques
 - Classes Relais, 4^{ème} AS, 3^{ème} insertion, classes technologiques
- Répertoire des formations en apprentissage – Région Ile de France

Quant à la deuxième partie, elle a fait appel à des entretiens directs.

Education nationale

- | | |
|---------------------------|--|
| – Guy PEQUIGNOT | Inspecteur orientation (Val de Marne) |
| – Patrick PAUMOND | Directeur de CIO, Délégué à SAIA Paris |
| – CIO 19 ^{ème} | Mesdames DUVAL et GUILLOT |
| – Collège Pailleron | Mme ROUGIER – Directrice SEGPA |
| – Collège Brassens en ZEP | Mme la Principale |
| – LP / Hôtelier Belliard | Mme BAZIN – Proviseur Adjoint |

CFA

Les CFA ont été sélectionnés à partir de l'annuaire de la Région IdF. Après quelques contacts avec les CFA possédant une CPA, les observations ont porté uniquement sur des CFA ayant une section CLIPA + CPA, d'une certaine importance (de 2 à 7 classes).

IMA – 95	Auto + Alimentation	M. REJNERO	Directeur
CFA de Meaux 77	Multimétiers	M. SOTAER	Directeur
CFA Stephenson 75	Vente	M. CORHO	Resp. Formation
CEPROC 75	Métiers de Bouche	M. DUPERRON	Resp. Formation
CFA Métiers de la viande 75	Boucherie	Mme ROBILLARD	Directrice

Ces entretiens ont été validés par des entretiens téléphoniques complémentaires...

A noter cependant que les CLIPA sont situées essentiellement :

- dans de grands CFA Multimétiers (Chambres de métiers)
- dans l'Agriculture, car leur application est facilitée par l'entretien de grands espaces et par les fermes pédagogiques
- dans les métiers de l'hôtellerie restauration et de l'alimentation (CFA important)
- dans des grands CFA de services : vente, coiffure, nettoyage...

Les petits et moyens CFA ne connaissent que les CPA, car les CLIPA sont des formations plus complexes à mettre en œuvre, avec un retour sur investissement très faible ou négatif. En France, le taux de CLIPA en BTP est très faible.

5

SYNTHESES DES ENTRETIENS AVEC LES CFA

La région Ile de France possède 15 CFA qui mettent en œuvre des formations CLIPA, contre 75 pour les CPA. Dans chaque établissement, le nombre de classes de CPA est plus important que celui des classes d'initiation. Un calcul rapide permet d'estimer qu'il y a huit fois plus de classes de CPA que de CLIPA.

Les CPA sont intégrées au cursus général de l'apprentissage en CAP, alors que les CLIPA, qui n'ont pas encore trouvé une véritable utilité, se situent surtout dans des métiers en tension, comme la boucherie et l'agriculture.

Les CLIPA se justifient aussi dans les CFA qui préservent un côté social et humain au niveau du plan d'établissement et de leur image (CFA Stephenson qui a une tradition de charité).

Nous avons été reçu par les directeurs de CFA et des responsables pédagogiques. Le reste des entretiens, étant donné le temps limité, s'est effectué par téléphone.

Nous allons, dans un premier temps, rappeler le fonctionnement des CPA et leur adaptation à l'apprentissage.

Fiche de présentation

LA CPA

Classe Préparatoire à l'Apprentissage

Création en 1992

Ces classes ont fait leurs preuves et sont acceptées par la majorité des CFA

- Le métier d'un jeune entrant en classe de pré-apprentissage est déjà défini.
- Découverte des métiers **au sein du CFA**, afin de pouvoir faire un choix définitif à la fin de l'année scolaire. L'élève a la possibilité de changer d'orientation.
- Age : 15 ans, avant le 31/12/2006.
- Classe d'origine : 5^{ème}, 4^{ème} et SEGPA – Ce qui nécessite un partenariat avec les collèges. (Tous les élèves de 3^{ème} sont orientés vers l'apprentissage).

FORMATION

Création en 1992

- Statut scolaire, convention de stage avec l'entreprise d'accueil.
- Alternance : 1 semaine CFA / 1 semaine entreprise

Enseignement général

Classes de 15 à 18 élèves : renforcement des connaissances scolaires : Français, Mathématiques, Histoire et Géographie, Instruction civique, Sport.

Enseignement professionnel

Valorisation à travers d'autres compétences...

Les cours sont assez souvent complétés par les TIC.
Préparation du DNB – Diplôme National du Brevet.

OBJECTIF DE LA CPA

Après la CPA, les élèves signent un contrat d'apprentissage pour préparer un CAP en apprentissage. Les CFA n'y voient que des avantages.

De l'avis de tous, les classes de CPA remplissent leur mission et rappellent l'époque du CAP en 3 ans.

A noter que certains élèves issus de CFA réussissent mieux qu'avec une entrée à 16 ans en CAP. Certains CFA ont des élèves en BTS qui sont passés par la CLIPA.

Un point mériterait cependant d'être précisé dans cette formation, **c'est une définition plus précise du concept de socle de connaissances et de compétences nécessaire à l'entrée en 2^{ème} année d'apprentissage JUNIOR.**

LES CLIPA

Classes d'Initiation Pré-professionnelle par Alternance

Moins pratiquées que les CPA (1 CLIPA pour 8 CFA), seuls les grands CFA possèdent ce type de classes

Ces classes accueillent, dès l'âge de 14 ans, des élèves manifestant un intérêt pour travailler dans l'artisanat ou en entreprise, sans pour autant avoir élaboré un projet professionnel précis. Ces élèves ont une année ou deux de retard et parfois trois.

Les CLIPA ont pour objectif :

- La consolidation des savoirs fondamentaux.
- La construction d'un projet de formation et sa maturation par l'exploration d'une large gamme de secteurs professionnels.
- La recherche d'une meilleure connaissance de soi.

Cas de l'agriculture.

Enseignements généraux		Hebdomadaire	
Français	6.5 h	EPS	4 h
Monde actuel	5 h	Sciences	4 h
Mathématiques	4.5 h	Langues vivantes	1 h
		Enseignement technique	5 h

Remarques

- Les élèves sont accompagnés dans la découverte des métiers en CFA et en entreprise.
- Les cours sont assez souvent complétés par les TIC.
- La formation en alternance est difficile à mettre en place (voir détail en page suivante).

La scolarité en CLIPA dure un an, période pendant laquelle les élèves demeurent sous statut scolaire. Certains CFA accordent le mercredi comme jour de congé en plus des vacances scolaires, pour permettre une transition plus douce.

Selon les CFA, 50 à 80 % des élèves de CLIPA continueront par une CPA ou un CAP dans le même établissement.

Les CLIPA n'ont pas pour objectif d'apporter une part importante de jeunes pour le CPA. La part réelle est d'environ 10 %.

CFA STEPHENSON - CLIPA

Méthode pour la découverte des métiers

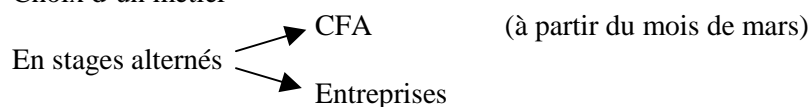
Mise en place progressive de l'alternance. On commence avec une classe de 18 élèves et l'on termine à 10/12 élèves. Après la CLIPA, la fidélisation est variable (de 50 % à 70 %), c'est-à-dire que 6 à 8 élèves passent en CPA à Stephenson.

Sur environ 3 trimestres :

1^{ère} PHASE - Visite d'autres CFA proposant une palette élevée de métiers (5 à 7 CFA)
Au cours des visites guidées, l'élève se sensibilise.

2^{ème} PHASE - L'élève choisit 2 métiers
2 séjours d'une semaine dans les CFA

3^{ème} PHASE - Choix d'un métier



Le CFA encourage l'élève à faire le choix de sa prochaine CPA et du futur métier.

L'installation des jeunes de CLIPA en alternance est beaucoup plus difficile à réaliser qu'avec les CPA. A la place, ils feront plus de travaux d'ateliers en attendant de trouver une entreprise.

Différence entre les CFA

1. Certains CFA proposent l'exploration d'une large gamme de spécialités professionnelles (CFA de Meaux, CFA Stephenson), alors que d'autres proposent un choix dans leur domaine de spécialités : CEPROC, pâtisserie, traiteur charcutier, cuisinier, vendeur...
2. Certains CFA mettent en œuvre des CLIPA, car cela aide leur profession : Agriculture, Boucherie, Hôtellerie restauration, d'autres le font pour des motifs humanitaires et sociaux.
3. Il y a les grands et les petits CFA. Les principales CLIPA de l'Ile de France fonctionnent dans des établissements importants, ce qui n'est pas le cas pour les CPA qui sont banalisées.
4. Un sujet d'actualité :

A titre d'exemple, sur les 8 CFA représentatifs pratiquant CLIPA + CFA que nous avons interrogés, près de la moitié d'entre eux avaient déjà reçu des journalistes, des fonctionnaires en mission et la télévision, depuis l'annonce de la loi pour l'égalité des chances.

ANALYSE CRITIQUE DES CLIPA

Synthèse des points négatifs

1. Les collègues gardent les élèves qui ont un profil adapté à l'apprentissage (donc à l'emploi) et envoient « leurs rebuts » en CLIPA

L'image des CFA reste négative au collège, chez les enseignants et les COP, et pourtant !

- A l'entrée en CLIPA, les élèves savent à peine lire et écrire. « On se demande ce qu'ils ont fait à l'école et au collège ». La politique d'orientation au collège est vécue comme un abus de position.
- Les effectifs en CLIPA et en apprentissage sont en chute du fait de la rétention des jeunes par le collège.

2. Les professeurs en CLIPA

Un métier difficile, une « mission de misère » parce que les moyens n'y sont pas.

La rescolarisation, la resocialisation, un travail que l'on fait à la place de l'Education nationale

- en particulier si l'on veut bâtir un socle de connaissances et de compétences pour l'entrée en CPA, ce qui n'est pas le métier des CFA.
Préparation au FEG (certificat de Fin d'Etude Générale)

3. Les jeunes qui viennent en CLIPA

Ils n'aiment pas l'école, ils sont en échec scolaire et certains ont eu des problèmes de comportement, voire judiciaires.

On peut parler de difficultés importantes chez des jeunes qui ont perdu confiance et qui sont installés dans l'échec.

- Il s'agit d'une pédagogie difficile, tant que l'élève ne présente pas un minimum de maîtrise de soi (discipline).

Le volontariat est nécessaire.

Synthèse des points négatifs (2)

4. La fidélisation des jeunes (et la continuité du cursus)

Elle se mesure par le taux d'entrée des jeunes en CPA ou en CAP.

Elle est variable :

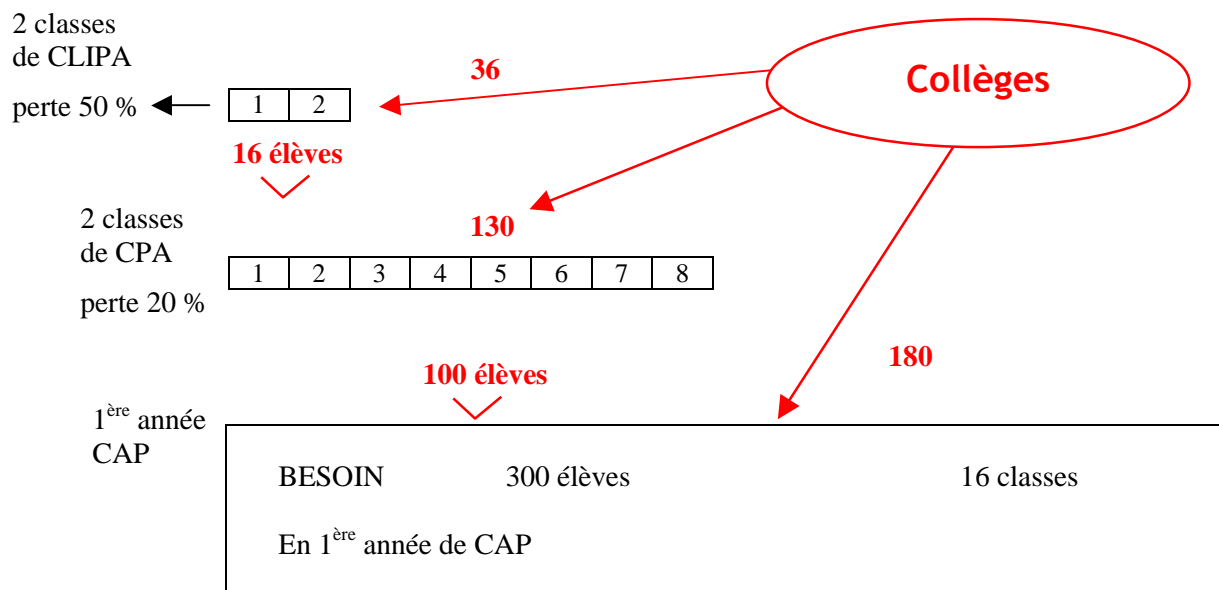
- 60 % pour les métiers en tension, tels que l'alimentation et l'hôtellerie restauration
- 50 % dans les métiers du service et de la vente.

La classe de CLIPA est relativement instable. On commence avec 18 élèves et on termine avec 10 à 12 élèves.

Lors du recrutement au CFA, il est souhaitable d'avoir au moins 2 candidats par place. Les candidats seront reçus à un entretien, couplé avec un test de niveau, ce qui a l'avantage **d'éloigner les cas particulièrement difficiles** (niveau scolaire et comportement).

Le rendement candidats dans un grand CFA de métiers

(CFA de Chambre de métiers)



L'apport au système de 16 élèves de CLIPA ne modifie pas le fonctionnement général (5 %). Etant donné la complexité de fonctionnement des CLIPA pour les CFA, leur raison d'être ne se justifie pas au niveau de la rentabilité dans les cas les plus fréquents.

Le coût d'un élève en CLIPA est de 6 000 € par an. De plus, il y a un problème de continuité dans le CFA avec cette formation.

Synthèse des points négatifs (3)

5. La population des banlieues (ZUS)

Les ZUS créent des difficultés supplémentaires au fonctionnement des CLIPA :

- Le travail de découverte des métiers et la mise en place d'un projet doivent se faire avec des élèves et des parents qui n'adhèrent pas (d'après les CIO) à la réalité (devenir footballeur, chanteur, pilote de F1... cette situation quasi délirante est liée à la banlieue).
- Les collègues et le CIO vont convaincre les familles **dont les enfants dérangent le collège** d'aller dans ce type de classe (CLIPA) :
→ Il s'agit bien de déplacer les problèmes et non pas de les résoudre.
- Pour les jeunes des banlieues, la recherche d'entreprises pour l'alternance et d'un maître d'apprentissage est plus difficile à réaliser, étant donné que ces jeunes se déplacent peu et que le nombre d'entreprises d'accueil est limité.

6. Les formations en CLIPA sont des « formations alibi »,

car elles ne résolvent qu'une infime partie des problèmes de l'apprentissage :

- 1 CLIPA pour 8 CPA (les CPA sont utiles)
- C'est au collège de donner les bases minimum aux jeunes en 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}, et non pas à la formation professionnelle dont la mission est différente.

La question qui est le plus souvent posée : les CLIPA sont-elles un avantage pour l'apprentissage **ou pour la société** ?

Dans ce derniers cas, le « métier difficile » que font les membres des CFA doit être reconnu et les budgets calculés en conséquence.

7. Pas de CLIPA dans les CFA de taille moyenne ou petite

On préfère les classes de CFA parce que l'on dispose de moins de moyens.

8. L'expérience des CLIPA en ZUS

On sait que les jeunes des banlieues **se déplacent peu** et qu'ils désirent un CFA et une entreprise près de chez eux.

La connaissance du fonctionnement des CLIPA dans les ZUS (Zones Urbaines Sensibles) reste encore à faire.

Ainsi, dans la totalité du 93, il n'y a pas de CLIPA.

Synthèse des points positifs

XX 1. Les finalités des CLIPA font appel aux valeurs et aux mécanismes de défense de la société.

On peut assimiler cette formation en CLIPA :

- à un travail social d'aide et de resocialisation ;
- ou à un travail humaniste basé sur l'amour de la jeunesse en difficulté. Une activité charitable ;
- ou encore à un travail d'ONG pour palier la perte du sens des responsabilités du grand système qu'est l'Education nationale.

ONG, c'est moderne, mais cela nécessite la mise en œuvre de ressources plus importantes.

NB – Ce point sur la justification et l'utilité des CLIPA demande un approfondissement de la part des décideurs.

2. Le maintien du statut scolaire (vacances + mercredi)

chez des jeunes de 14 ans en pleine adolescence « biologique » est souhaité. Il facilite l'adaptation des jeunes, après le collège, avec plus de douceur.

3. Certains métiers peuvent trouver des avantages aux CLIPA

Surtout des métiers en tension qui sont en baisse en CPA et en première année de CAP.

4. Actuellement les CLIPA fonctionnent dans les grands CFA de métiers

CFA de chambres de métiers, hôtellerie restauration, alimentation, services : ventes, nettoyage, propreté, coiffure.

Le BTP a peu de CLIPA, en France. L'entrée directe en CPA d'élèves qui ont un minimum scolaire est une solution préférée.

L'agriculture développe les CLIPA avec accès en classe de BAPA après un an.

Synthèse des points positifs (2)

5. Les CFA font de la « remédiation naturelle »

En partant de leurs métiers et en travaillant sur le concret avec la lecture, l'écriture et le calcul... avec de la patience... les enseignants obtiennent des résultats intéressants.

Ces différences se retrouvent au cours du 1^{er} trimestre, car il faut changer les habitudes prises au collège, en particulier chez les jeunes étrangers. Il est fondamental que les jeunes soient volontaires pour accepter :

- discipline, organisation du temps, organisation personnelle, trajets.

NB – Il est regrettable de constater que certains parents soient solidaires des absences des jeunes.

6. L'opinion des jeunes sur le pré-apprentissage

Dans l'univers professionnel du CFA et des entreprises, ils prennent conscience d'exister, d'être utiles et peuvent envisager ainsi un nouvel avenir.

Dans l'Académie de Créteil, il y a à faire un important travail de rapprochement du collège en 4^{ème} et 5^{ème} (pas seulement les élèves à la marge) et du pré-apprentissage.

Ajoutons aussi que bon nombre de jeunes se sentent protégés par le monde des entreprises.

Les classes de CLIPA et de CFA cherchent aussi à apporter une ambiance familiale.

6

SYNTHESES DES ENTRETIENS Collèges et Education nationale

Depuis la suppression des classes de technologie, d'insertion... axées sur la rescolarisation et la motivation, le collège unique devient « de plus en plus unique ».

Ainsi, l'on conseille à un élève qui a des difficultés scolaires d'aller dans les classes générales pour bénéficier de plus « de formation générale ».

Rectorat et Inspections s'intéressent cependant à l'apprentissage et la SAIA de Paris commence à recenser les apprentis des districts parisiens.

La disparition des classes spécifiques ou aménagées

Il reste certaines classes au niveau de la 3^{ème} et de la 1^{ère} année du LP, comme les classes de découverte... mais il faut rappeler que l'apprentissage junior n'est concerné que par la 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}.

Dans le privé, il reste des 4^{ème} AS (Aide et soutien) et des 3^{ème} IP (Insertion Professionnelle).

Les classes et ateliers relais

Ce dispositif intéresse l'apprentissage junior car les élèves ont entre 14 et 15 ans et qu'ils se trouvent en 5^{ème} / 4^{ème} avec une ou deux années de retard.

Cependant, les stages sont trop courts (4 mois maximum) pour les jeunes des populations concernées par le projet de loi pour l'égalité des chances.

Par ailleurs, les flux sont nettement insuffisants, de l'ordre de 5 000 stagiaires par an. Rappelons que les besoins sont de l'ordre de 50 000 par an.

L'Education nationale et l'apprentissage artisanal

Les CFA restent pour les enseignants du collège et les COP un lieu où l'on pratique la « sous-éducation ». Face à un élève qui perturbe le collège et qui n'avance pas dans sa scolarisation, le même collège va envisager l'orientation, avec les familles, en CLIPA.

Au moment du choix du CFA, le collège va se tourner vers de grands établissements comme Stephenson et Ferrandi, qui ont une bonne image, en évitant les CFA d'image trop laborieuse.

L'évolution des SEGPA, EREA, UPI

A l'entrée au collège, l'orientation des jeunes, depuis 2006, a été confiée à la **Maison du handicap**.

De nouvelles sections sont créées avec les ENSA, pour les primo-apprenants.

L'enseignement adapté se tourne vers les élèves aux handicaps vérifiables et le retard scolaire, même grave, concernerait plutôt les classes aménagées (lesquelles ?)

A noter que les 4^{ème} / 3^{ème} SEGPA actuelles font en partie double emploi avec l'apprentissage junior.

Le Livre Blanc sur l'apprentissage

Son influence sur le recrutement dans l'apprentissage artisanal semble insuffisante et les **blocages entre collèges et CFA artisanaux** (ou des métiers en tension) sont toujours présents.

L'Education nationale et le collège continuent de voir dans l'apprentissage de Niveaux V / CAP et le pré-apprentissage un moyen pour « externaliser » leurs « rebus scolaires ».

L'Education nationale dispose de ses propres filières SEGPA – Apprentissage en 2 ans en LP pour traiter l'échec scolaire, et les jeunes en difficulté sociale.

Ce type de filières est particulièrement développé en Seine-Saint-Denis (93) où l'apprentissage est assez peu développé.

REPARTITION DES ELEVES DE 15 ANS AU COLLEGE

Panel PISA 2003 pour évaluation OCDE

	Classe fréquentée	Répartition %
En avance	1 ^{ère} générale et techno	2,2
« A l'heure » (Base)	2 ^{ème} générale et techno 2 ^{ème} professionnelle	49,6 7,4
En retard	3 ^{ème} générale	26,8
	3 ^{ème} autre (SEGPA, techno, insertion)	7,7
	4 ^{ème}	5,2
	Autres	1,1

Ce qui confirme bien que la part des élèves en retard d'une ou de deux années est de l'ordre de 40 %.

CONCLUSION

Ce que les CFA attendent, c'est plus d'élèves en CAP et en CPA, mais **avec un socle minimum de connaissances et de compétences**. A chacun son métier.

C'est au collège de faire des efforts de formation des jeunes de 5^{ème} et 4^{ème} en difficulté scolaire. Si cela est nécessaire, il faut rétablir les classes spécifiques adaptées. Le collège unique est de plus en plus unique, est-ce à l'avantage de la jeunesse ?

Les CFA, dans leur majorité, rappellent que leur rôle est d'apporter aux jeunes la formation professionnelle et l'alternance, ce qu'ils font avec des résultats incontestables.

On reproche aussi au collège de se servir du pré-apprentissage pour se débarrasser des mauvais éléments... ce qui peut expliquer la grande mixité sociale des CLIPA et des CPA.

L'expérience du pré-apprentissage dans les ZUS est difficile à évaluer : dans le 93, il n'y a pas de CLIPA et le nombre de CFA est nettement inférieur aux ratios rencontrés en Ile de France. Dans ce département, c'est la filière collège – lycée professionnel qui permet de traiter les élèves en échec scolaire ou qui ont perdu le goût de l'étude. Avec les résultats que nous connaissons !

Un mot sur les CLIPA : elles sont à la marge du pré-apprentissage (10 %) et on les rencontre principalement dans les grands CFA qui défendent les métiers en tension. Tous les CFA n'ont pas les moyens d'entretenir ce type de structure (CLIPA) qui demandent un engagement social et caritatif de la part de tous, avec beaucoup de moyens financiers.

Le pré-apprentissage en CPA à 15 ans joue un rôle tout à fait remarqué par les jeunes et les entreprises. Cette classe professionnelle intéresse les élèves qui recherchent un moyen de quitter le collège et s'adresse à des jeunes motivés par l'entreprise, ayant fait un choix de métier, et qui disposent du socle minimum de connaissances et de compétences.

Tout le problème de l'apprentissage de Niveau V et du pré-apprentissage est **l'acquisition de ce socle indispensable de connaissances** qui est normalement la mission des collèges.

Les CFA pensent que ce travail scolaire doit être effectué au collège mais ils sont prêts à accueillir plus de jeunes en CPA et en CAP **avec de meilleures bases**.

Les CLIPA ne peuvent jouer qu'un rôle très limité dans la rescolarisation et la resocialisation des jeunes des banlieues sensibles.

Avec la nouvelle loi sur l'apprentissage JUNIOR, c'est un cursus de 2 ans qui est mis en place avec l'obligation pour l'élève d'acquérir le socle de connaissances indispensable. Sur le plan de la rescolarisation, c'est un plus, mais la mise en place des nouveaux modules de formation et d'accompagnement sera plus complexe et plus coûteuse qu'avec le système précédent.

SCHEMA GLOBAL

Projet de loi pour l'APPRENTISSAGE JUNIOR

Commentaires

<p align="center">1^{ère} année Apprentissage Junior Initial</p>	<p align="center">2^{ème} année Apprentissage Junior Confirmé</p>
<ul style="list-style-type: none"> • à 14 ans, son statut scolaire • une formation marginale pour les CFA • une formation dans le cadre des compétences du collège, pas dans celui des CFA • parcours d'initiation aux métiers 	<ul style="list-style-type: none"> • L'apprentissage à 15 ans est déjà en application dans les CPA, avec succès • Le choix du métier a été fait
<p>L'OBLIGATION DE SUIVRE UN CURSUS SUR 2 ANS</p> <p>est plus contraignante que la formule actuelle →</p>	
<p align="center">Socle commun des connaissances et des compétences</p> <p align="center">à définir</p>	
<p>Un niveau minimum qui devrait être obtenu au collège</p> <p>120 000 jeunes sont concernés chaque année.</p> <p>Le collège dispose de ressources en jeunes pléthoriques qu'il faut répartir en tenant compte des besoins en enseignants et en locaux.</p> <p>La 1^{ère} année, avec un suivi semi-individuel et la recherche d'une orientation dans un métier, sera une formation difficile et coûteuse à mettre en œuvre dans les CFA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'apprentissage à 15 ans admet les jeunes qui ont déjà acquis le socle commun • L'apprentissage à 15 ans et à 16 ans (CAP) manque aujourd'hui de candidats de niveau correct pour répondre aux besoins de l'emploi.